LAZARD
FRÈRES GESTION

Informations Clés pour l'Investisseur
Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

LAZARD ALPHA EUROPE

SICAV

Cet OPCVM est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS

FR0000294613 - A

Objectif et politique d'investissement

Classification de l'OPC : Actions internationales

Objectif de gestion : L'objectif de gestion vise à obtenir sur la durée de placement recommandée de 5 ans une performance nette de frais supérieure à celle de l'indicateur de référence STOXX EUROPE 600 exprimé en Euro, dividendes ou coupons nets réinvestis.

Politique d'investissement : la stratégie mise en œuvre repose sur :
- l'identification des entreprises présentant le meilleur profil de performance économique ;
- la validation de cette performance : diagnostic financier, fondement stratégique ;
- la sélection des titres de ces entreprises en fonction de la sous-évaluation par le marché à un instant donné de cette performance ;
- la construction d'un portefeuille concentré sur 30-80 titres de grandes et moyennes capitalisations européennes sans autres contraintes sectorielles.

Le portefeuille de la Sicav est investi à hauteur de 90% minimum de l'actif net en actions, et s'efforcera d'être investi majoritairement en actions de grandes capitalisations européennes, cette règle ne constitue toutefois pas une contrainte.
Pour la gestion de sa trésorerie, la Sicav pourra investir jusqu'à 10% maximum de l'actif net en titres de créances et instruments du marché monétaire.
Elle peut également investir à hauteur de 10% maximum de l'actif net en actions ou parts d'OPCVM de droit français ou étrangers (dont des OPCVM gérés par la société de gestion). L'investissement est uniquement réalisé dans des OPCVM qui investissent moins de 10% de leur actif dans d'autres OPC.
Ces OPC peuvent être gérés par la société de gestion.

La Sicav peut utiliser des swaps de change et du change à terme ou, dans la limite de 30% maximum de l'actif net, des futures sur actions et indices actions ou des futures de change négociées sur des marchés réglementés, organisés, et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer le portefeuille au risque action et au risque de change.
La Sicav peut également utiliser des dérivés sur change uniquement en couverture.

La Sicav peut investir à hauteur de 5% maximum de l'actif net en titres intégrant des dérivés.

Affectation des sommes distribuables :
Affectation du résultat net : Capitalisation
Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Cet OPC est éligible au PEA.

Durée de placement recommandée : Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leurs apports dans un délai de 5 ans.

Faculté de rachat : Les ordres sont exécutés conformément au tableau figurant ci-dessous :

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 11h00 (heure de Paris) des ordres de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible — A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

- 1 2 3 4 5 **6** 7 +

Explication de l'indicateur et ses principales limites :
L'exposition au marché actions explique le classement de la Sicav dans cette catégorie.
Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque lié aux dérivés : Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

Lazard Alpha Europe

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement	
Frais d'entrée	4,00%
Frais de sortie	0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPC sur une année	
Frais courants	1,43%*

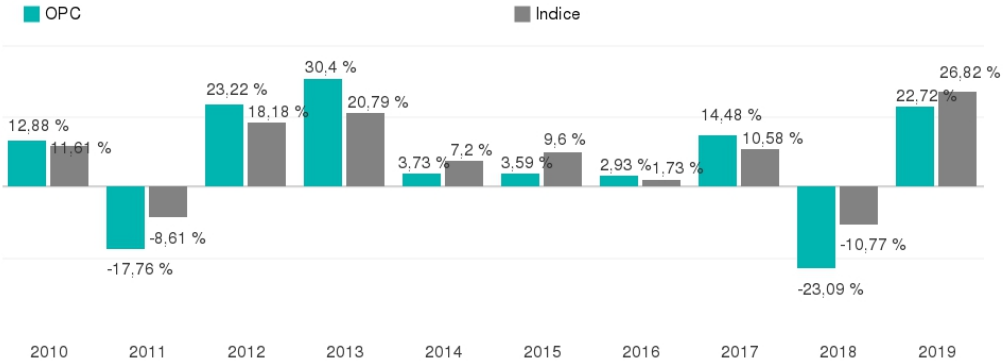
Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances	
Commission de performance	15% de la performance supérieure à l'indicateur de référence
Montant de la commission de surperformance facturé au cours du dernier exercice :	0%

*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 28/06/2019. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet www.lazardfreresgestion.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

Date de création de l'OPC : 14/05/1990

Devise : EUR

Indicateur de référence :
STOXX EUROPE 600 exprimé en Euro, dividendes ou coupons nets réinvestis.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : Lazard Frères Banque.

Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative : La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de Lazard Frères Gestion et sur internet.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **09/03/2020**.

La politique de rémunération est disponible sur le site internet de LAZARD FRERES GESTION SAS www.lazardfreresgestion.fr. Un exemplaire papier sera mis à disposition gratuitement sur demande. Toute demande de complément d'information doit être adressée au service juridique des OPC de LAZARD FRERES GESTION SAS.